

Courges, Potirons et Cie

Bulletin d'inscription

La Mairie de Montbrun-Les-Bains, organise pour la 9ème année, la manifestation **Courges, Potirons et Cie, le Dimanche 20 Octobre 2024.**

Cette journée placée sous le signe des saveurs d'automne proposera au public plusieurs animations mais également un marché du terroir et un vide grenier.

Différents stands de restauration sont prévus sur place toute la journée.

Les animations se dérouleront en extérieur sauf si le temps ne le permet pas.

.....
Nom de l'entreprise :

Nom, Prénom

Adresse

Téléphone

Email :

Site internet :

Type de produits (mention obligatoire):

.....
Démonstration et transmission du savoir-faire seront appréciées.

Que proposez-vous ? Avec quels moyens ? (Animation / matériel pédagogique, ...)

.....
Pour la promotion sur notre site internet, merci de nous décrire votre activité de façon attractive.

STAND : **LONGUEUR** **PROFONDEUR** **HAUTEUR**

Puissance maximum de tous vos appareils électriques : watts (max 3000w)

Eau : merci de prévoir votre propre tuyau de raccordement

- 12 € le mètre :** **(limité à 6m maximum)**
- Électricité :** 12 € (attention : nombre de prises électriques limitées !)
- Je suis en conformité avec la réglementation et atteste avoir déclaré mes salariés et lutter contre le travail clandestin et illégal.**

Après réception des documents suivants, votre inscription sera validée par un e-mail de confirmation :

- par mail : photos de votre stand
- attestation d'activité professionnelle (attestant votre statut artisan, producteur)
- attestation d'assurance responsabilité civile valide
- candidature complétée et signée à renvoyer avant le samedi 12 octobre 2024 dernier délai
- chèque de caution 80€ à l'ordre de REGIE MONTBRUN LES BAINS
- règlement du marché signé
- Pour les restaurateurs : photocopie HACCP + formulaire à compléter

Signature

Règlement du marché

Afin que l'installation de chacun se passe au mieux, nous vous demandons de lire attentivement le règlement du marché dont nous vous rappelons ici quelques consignes.

La Mairie de Montbrun-Le-Bains ci-après dénommé « l'organisateur », organise le Dimanche 20 octobre 2024, une manifestation intitulée « Courges, Potirons et Cie ».

1 – INSCRIPTIONS & ADMISSIONS

L'exposant se doit d'être en conformité avec la réglementation. L'exposant ayant coché la case sur le bulletin de participation, engage sa responsabilité, case non cochée : participation refusée. Les demandes d'inscription doivent être adressées à **la Bibliothèque Municipale - Montbrun Evenements, 15 rue l'Autin 26570 Montbrun les Bains**. Elles seront examinées par l'organisateur qui se prononcera de façon définitive et pourra les refuser si elles ne correspondent pas aux objectifs et engagements de la manifestation. Cette décision sera notifiée aux intéressés et en cas de refus, les chèques seront renvoyés. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants dans chaque catégorie d'activités. L'organisateur se réserve également le droit de ne plus reprendre un exposant n'ayant pas respecté le règlement des années précédentes ou ayant causé des problèmes à l'organisateur lors de précédentes manifestations.

2 – FRAIS DE PARTICIPATION & CAUTION

La demande d'inscription doit être accompagnée du versement intégral des frais de participation ainsi que d'un **chèque de caution de 80 €, à établir à l'ordre de la Régie de Montbrun-Les-Bains**).

Tout manquement de l'exposant à réaliser ce paiement entraîne l'annulation de plein droit de son inscription. Les frais de participation ne seront encaissés qu'après la manifestation et les chèques de caution seront restitués au terme du marché avec la facture de participation, **sauf manquement constaté au présent règlement**.

3 – ORGANISATION & OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Annulation

L'organisateur accepte toute annulation par l'exposant de son inscription, **avant le Samedi 12 octobre 2024**. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées. Au-delà du terme fixé ci-dessus, les sommes (inscription + caution) resteront acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, sauf en cas de force majeure, tel que défini par le droit français.

Stands

Les emplacements ne sont pas couverts. Ils sont délimités par traçage au sol et numérotés. A charge pour l'exposant de protéger son matériel contre les intempéries. Les participants doivent apporter leur propre matériel d'exposition.

Le plan et la répartition des stands sont établis par l'organisateur qui reste seul juge de déterminer pour chaque exposant le(s) stand(s) et l'emplacement qui lui seront affectés. Aucune réclamation ne sera prise en compte lors de l'arrivée des exposants.

Les exposants seront placés le Dimanche matin de 7h à 8h30.

Les emplacements devront être débarrassés de tous produits, matériels et déchets le Dimanche à 19h au plus tard.

Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand **pendant toute la durée d'ouverture** du marché au public, tout manquement au présent alinéa entraînera la non restitution de la caution et son encaissement par l'organisateur.

Tout stand ou emplacement laissé vacant à 8h30 le Dimanche matin sera considéré libre.

Aucun véhicule ne sera admis sur le marché (sauf réfrigéré, ou exception sur demande).

Horaires d'ouverture au public : La manifestation et le marché sont ouverts à tous, l'entrée est gratuite. La manifestation et le marché sont ouverts au public le Dimanche 20 octobre 2024 de 10h à 18h.

Obligations de l'exposant

Les exposants sont tenus de respecter la délimitation et le numéro de l'emplacement qui leur est attribué le Dimanche matin.

Toutes les dégradations causées aux bâtiments, aux arbres, aux installations publiques par les installations ou les objets exposés seront évalués par les services techniques de la commune et mises à la charge de l'exposant. Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, en particulier, les règles concernant l'information et l'affichage des prix en euros.

Droit à l'image

Le participant déclare céder, pour le monde entier, à titre non exclusif, à titre gracieux et pour une durée illimitée les droits de reproduire, adapter, modifier, tronquer et diffuser la/ les photographie(s)/images sur lesquelles il détient personnellement un droit à l'image ou a le pouvoir d'exercer un tel droit, ce, par tout moyen et notamment numérique et sur tout support, dans le domaine d'activité concerné, c'est-à-dire la promotion des événements.

Assurances

L'organisateur souscrit une assurance à responsabilité civile qui le garantit.

Les exposants devront s'assurer pour leur responsabilité civile et leurs biens. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des préjudices causés par les produits vendus mais également en cas de vol, de perte et d'altération quelconque pendant la durée de la manifestation. Il est donc indispensable que vous vous munissiez d'une copie de votre responsabilité civile. L'organisateur se réserve de plein droit de vous demander votre responsabilité civile lors de votre installation le 20 octobre à partir de 9h.

Cas de force majeure

Dans le cas où, pour une raison de force majeure telle que définie en droit français, la manifestation ne devait pas avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité ou dédommagement aux organisateurs.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter : 04 75 28 82 98

bibliotheque@montbrunlesbains.com

Florie / Isabelle

Tout engagement vaut acceptation du présent règlement

Je soussigné Fait à Le
vosre signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »